



Faites un stage en devenant Volontaires du Tourisme

La Région offre aux étudiants en langues, tourisme ou commerce notamment, la possibilité de devenir Volontaires du tourisme pour accueillir, informer et orienter les touristes durant leur séjour à Paris et en Île-de-France.

Quels sont les objectifs de cette aide ?

Permettre aux étudiants d'effectuer un stage rémunéré dans le cadre d'une mission d'accueil, d'information et d'orientation des touristes à Paris et en Île-de-France.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les étudiants :

- À partir de bac +1,
- Parlant français et anglais (maîtrise d'une ou plusieurs autres langues appréciée),
- Dotés d'un bon relationnel et d'une forte motivation.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur francilien.

Quelles sont les modalités de l'aide ?

Stage à partir d'1 mois et sur toute l'année, pour accueillir, informer et orienter les visiteurs dans les principaux sites touristiques et de loisirs de la destination Paris Île-de-France :

- Musées,
- Monuments,
- Gares,
- Aéroports,
- Sites de loisirs,
- Transporteurs et excursionnistes,
- Grands magasins,
- Offices de tourisme.

Lorsque vous êtes retenu, vous bénéficierez d'une formation à l'accueil des touristes français et internationaux qui vous permet d'être immédiatement opérationnel.

Comment obtenir cette aide ?

Les candidatures sont à déposer en ligne sur le site

<https://pro.visitparisregion.com/accueil-des-visiteurs/volontaires-du-tourisme/vous-souhaitez-devenir-volontaire-du-tourisme>

Plus d'information :

www.iledefrance.fr/etudiants-devenez-volontaires-du-tourisme-en-ile-de-france